



Linx

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

74 | 2017

Claudine Normand, une vie dans le langage

D'« autonomie » à « citoyenneté »

Le lexique comme indicateur de l'évolution de l'éducation

Mustapha Krazem et Jean-Gabriel Busy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/1723>

DOI : [10.4000/linx.1723](https://doi.org/10.4000/linx.1723)

ISSN : 2118-9692

Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

Édition imprimée

Date de publication : 31 juillet 2017

Pagination : 97-114

ISSN : 0246-8743

Référence électronique

Mustapha Krazem et Jean-Gabriel Busy, « D'« autonomie » à « citoyenneté » », *Linx* [En ligne], 74 | 2017, mis en ligne le 15 avril 2018, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/linx/1723> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/linx.1723>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

Département de Sciences du langage, Université Paris Ouest

D'« autonomie » à « citoyenneté »

Le lexique comme indicateur de l'évolution de l'éducation¹

Mustapha Krazem et Jean-Gabriel Busy

- 1 Que l'apparition et l'évolution de la signification d'un terme dépendent aussi de transformations sociales est une évidence sans cesse éprouvée. Le lexique éducatif n'y échappe pas, autant voire davantage que la plupart des autres domaines techniques, parce que la subjectivité y est plus forte. Dans Krazem (1996), nous montrions ainsi que le mot « autonomie », pourtant au centre de bien des stratégies éducatives, n'était que rarement défini dans les projets éducatifs des communes, document en principe destiné à convertir en objectifs concrets les intentions éducatives des politiques locales. Outre une absence de définitions explicites, nous constatons que celles qui sont récupérées à travers les contextes discursifs proposaient des acceptions variées, souvent contradictoires et peu précises, au point que le seul sème véritablement commun était la perception « positive » de l'autonomie.
- 2 Or, vingt ans après la parution de cet article, un autre événement discursif est apparu massivement et presque subitement dans le lexique éducatif : l'emploi du mot « citoyenneté ». Quasiment absent des projets antérieurs à 1995 (un seul projet de Krazem 1996), le lexique de la « citoyenneté », s'est fait une place dans les deux tiers des projets de notre corpus actuel. Les projets dont nous disposons de deux versions (avant 1995 et après 2005) confirment ce mouvement. L'arrivée de la citoyenneté concerne la moitié d'entre eux.
- 3 En reprenant vingt ans après cette question autant linguistique qu'éducative avec les mêmes outils d'analyse, nous supposons que « citoyenneté » avait remplacé « autonomie » et que la positivité du terme le dispensait lui aussi d'être défini, comme nous l'avions montré pour « autonomie » en 1996. En étant caricaturaux, nous pensions qu'un terme s'était substitué à l'autre par effet de mode parce qu'il n'y avait pas de place pour deux. Pourquoi cette supposition ? Parce que ces deux termes, non seulement sont perçus positivement mais sont très souvent emblématiques des projets où ils sont utilisés. Plus que de simples mots, ils constituent souvent l'axe majeur des politiques éducatives.
- 4 Nous verrons que cette intuition, même si elle n'est pas totalement infondée ne correspond pas à ce que le corpus dévoile. En effet, outre que l'autonomie reste très

présente dans les projets (80%), davantage encore que la citoyenneté (70%), il apparaît que la citoyenneté, parce qu'elle est issue du monde politique tout en étant largement relayée médiatiquement, propose un socle de définition stable, socle qui apparaît vers les années 1980/90 (§1). Aussi l'étude du terme ne peut-elle faire l'économie de l'identification de la motivation politique qui l'a popularisé (§2). Nous entrerons ensuite plus précisément dans une étude des projets du corpus pour essayer, d'une part, de dégager des éléments définitoires du terme « citoyenneté » dans son acception éducative (§3), et d'autre part, pour identifier l'articulation actuelle entre les termes « autonomie » et « citoyenneté ».

- 5 Le corpus est constitué de cinquante et un projets éducatifs de communes (dorénavant P.E) de la région parisienne, corpus présenté précisément dans Krazem (1996) et dont Busy (2012) décrit les enjeux politiques et pédagogiques. Le P.E est un écrit exigé par le ministère de tutelle. A notre connaissance, c'est le seul texte qui oblige des élus à formuler un discours sur l'éducation.
- 6 Les projets étudiés dans Krazem (1996) avaient été rédigés entre 1984 et 1994. Cette période est antérieure à l'apparition du terme « citoyenneté » dans le discours éducatif. Les projets de la présente étude ont été rédigés entre 1999 et 2011. Toutefois, ils étaient tous en vigueur en 2004 (certains le sont encore) soit dix ans après l'étude de Krazem (1996). Aucun filtre préalable n'a été posé, ni politique, ni sociologique. Les projets sont davantage étoffés qu'en 1996. Il faut y voir le développement du secteur socio-éducatif² (Busy 2010).

1. La citoyenneté : d'une acception juridique et politique à des conceptions morales

- 7 Dès les premières investigations sur le corpus d'étude, il s'est avéré que « citoyenneté » est davantage contraint qu'« autonomie » parce que, de façon flagrante, le rapport à la politique, relayée par la doxa médiatique, est nettement présent. De ce fait, il devenait caduc de dégager un sens qui serait spécifique au milieu éducatif. Il fallait déjà intégrer l'acception générale qui n'est pas spécifique au champ éducatif. Cependant, à cette étape initiale, la « citoyenneté » dévoilait une ambiguïté qui se répercutera dans les projets : soit il s'agit d'un *état*, soit d'un *processus aboutissant à un résultat*.

1.1. La citoyenneté comme « état »

- 8 C'est le sens constitutionnel (« état de celui qui est citoyen »), premier sens historiquement attesté. Le citoyen est la fusion au sein d'une même personne (ou groupe de personnes) du « sujet » et du « souverain ». Ce sens de « citoyen » apparaît rarement avant 1994 (1). Il est davantage convoqué ensuite (également sous la forme « citoyenneté ») sans que cela soit l'acception dominante (2).

(1) Dans ce contexte, il est possible d'effectuer dans un climat de confiance des expériences où l'enfant est considéré comme citoyen (Courbevoie avant 95)

(2) Les exigences de la mairie à l'égard des animateurs s'articulent principalement autour de la reconnaissance de la citoyenneté des mineurs,... (Boulogne-Billancourt)

- 9 Il est vrai qu'un jeune ne reçoit pas subitement à ses 18 ans un arsenal de droits et de devoirs nouveaux. Il est donc légitime, mêle si cela peut être contredit, qu'une démarche

éducative estime que les enfants et les jeunes sont déjà des citoyens. Or, cette acception juridique reste minoritaire et cohabite presque toujours avec la citoyenneté comme *processus*.

1.2. La citoyenneté comme processus

- 10 La citoyenneté vue comme un processus est le fait lexical marquant de ces quinze dernières années. Il arrive même que des projets posent un regard historique sur l'apparition du terme (3). La citoyenneté devient ainsi un résultat à atteindre par des actions éducatives adaptées.
- (3) Cette optique (=autonomie, liberté d'expression, droits et libertés à part entière) s'est affirmée ces dernières années avec une dimension de « citoyenneté » dans l'action éducative (Orly)
- 11 Les P.E focalisent très nettement leur propos sur le résultat des actions en faveur de la citoyenneté, sur le citoyen que l'enfant deviendra. On retrouve les mêmes verbes de processus que nous relevions dans Krazem (1996).
- (4a) Sensibiliser à la citoyenneté (Châtenay-Malabry)
 (4b) Développer la notion de citoyenneté (Gif-sur-Yvette)
 (4c) Assurer l'accès à la citoyenneté (Le Perray)
 (4d) Promouvoir des valeurs éducatives et citoyennes (Coignières)
- 12 D'autres verbes de processus sont employés : « éduquer à », « former » et « apprendre », verbes qui n'appelaient pas sémantiquement « autonomie ». C'est un point intéressant qui accompagne une transformation forte des structures d'accueil jeunesse. Avant 1995, on priorisait encore les loisirs dans les projets. Or, on « n'éduque pas » pas aux loisirs. Cela serait un peu paradoxal. Mais aujourd'hui, avec la professionnalisation du secteur, la dimension éducative prime³.
- (5a) L'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines (Aubergenville)
 (5b) L'apprentissage des valeurs sociales et citoyennes telles que [...] (Evry)
 (5c) Former les citoyens de demain (Elancourt)
- 13 Mais quel est ce « citoyen » pour lequel tant d'efforts seront nécessaires ? Est-ce le citoyen juridique ? Il semble que non car si cela était, l'expression « éducation civique » suffirait à couvrir les besoins terminologiques. Nembrini (2000) renforce ce constat en relevant qu'on préfère l'expression « éducation à la citoyenneté » à « éducation civique ». Il attribue cela au fait que les enseignants, très marqués par les événements de 1968, associaient « instruction civique » et « idées réactionnaires ». D'autres éléments s'ajoutent à cette appropriation de la « citoyenneté » par les mouvements éducatifs car l'éducation à la citoyenneté ne propose pas seulement un glissement terminologique consensuel. Elle entérine une véritable fusion entre l'instruction civique et les anciens cours de morale dont les anciens se souviennent et dont certains politiques plaident le retour. Avec le risque (ou le bénéfice comme il plaira) avéré à la lecture des manuels scolaires consacrés à cette discipline, d'un mélange des genres, d'une égalité de traitement entre, par exemple, le fait d'aider une vieille dame à traverser la rue et le fonctionnement institutionnel d'une commune (Pietersoone, 2003 : pages 82-83). Ce n'est plus uniquement le citoyen juridique que l'on vise, c'est le citoyen « idéal » sans que ces deux « citoyens » soient explicitement distingués malgré la formulation du projet (6). Bien entendu, on se doute qu'il serait périlleux de donner un contenu précis et officiel aux propriétés humaines et sociales de ce citoyen « idéal ». Aussi le seul moyen de saisir

grossièrement ces propriétés sera-t-il de prendre la voie de l'analyse linguistique des différents projets.

(6) Favoriser le développement des enfants en tant qu'individus et contribuer à leur épanouissement personnel en tant que citoyen à part entière et adhérent aux codes sociaux communs à tous (Plaisir)

- 14 Cela dit, toutes les théories éducatives ont, en creux, une vision de l'homme idéal et des relations qu'ils entretiennent entre eux. Or, une autre évolution terminologique se dessine de façon moins évidente. La visée de l'éducation n'est plus la « personne », « l'homme », « la femme » mais le « citoyen ». Avec le corpus de 1995, ce sont les termes premiers nommés dont on fait l'aboutissement éducatif. Avec notre nouveau corpus, c'est le « citoyen » qui devient le but, avec la bénédiction des autorités gouvernementales de gauche comme de droite. Guy Drut (cité par Pietersoone, 2003 : page 45), le ministre des sports et de la jeunesse, affirmait dès 1995 que « la mission du ministère est de bien aider à devenir des citoyens accomplis ». Dans un certain sens, le mouvement socioéducatif a retrouvé les sources de l'école de la troisième république, qui considérait que l'éducation du citoyen était une priorité.

2. Pourquoi la citoyenneté ?

- 15 De ce fait, définir la citoyenneté en tant que processus est délicat car le terme est en réalité néologique. Legal (2002) peut donc revendiquer sans détour l'idée que la citoyenneté est un concept en construction permanente. La définition de la citoyenneté se complique encore lorsqu'on considère son extraordinaire succès. Tout paraît citoyen aujourd'hui, il n'est guère de journées où la citoyenneté s'absente de nos regards ou de nos oreilles : repas citoyen, fête citoyenne, semaine de la citoyenneté, démarches citoyennes, attitude citoyenne, débat citoyen ...
- 16 La « citoyenneté » et « l'autonomie » ont, nous l'avons dit, un présupposé positif commun. Les projets ne sont jamais « contre » la citoyenneté ou contre l'autonomie. Une nuance importante cependant est à relever. Il est manifeste que certains projets refusent d'inscrire le terme parce qu'il reste connoté « banlieue difficile », d'où l'absence de « citoyenneté » dans les P.E du Vésinet et de Neuilly-sur-Seine. Toutefois, cela n'empêche pas la commune de La Celle-Saint-Cloud, qui n'est pas réputée pour son gauchisme, de faire de la citoyenneté l'incipit de son P.E (7). La citoyenneté a enfoncé en partie les clivages politiques⁴.
- (7) L'éducation citoyenne d'un enfant est portée par plusieurs acteurs. Certes, d'abord et surtout les parents. Mais l'école, les structures associatives, sportives et les Accueils de Loisirs ont également un rôle important à y jouer. (La Celle-Saint-Cloud)
- 17 Il n'en demeure pas moins qu'il faut expliquer l'apparition croissante de ce terme dans les projets au milieu des années 90 avant même le feu d'artifice d'occurrences dans la vie quotidienne que nous venons d'évoquer.
- 18 Or la définition lexicale entérinée par les dictionnaires (état de celui qui est citoyen) ne peut nous suffire puisqu'elle ne prend pas encore acte des enjeux actuels autour du lexique de la citoyenneté. A défaut d'une telle définition lexicale, il faut donc envisager les motivations sociales, éducatives et politiques qui ont favorisé le succès de la citoyenneté. Nous suivrons Costa-Lascoux (2000), laquelle convertit habilement la définition en quatre « demandes » sociopolitiques : (i) une demande de réponse à

l'extrême droite française, (ii) une demande de remède au malaise des banlieues, (iii) une demande de structuration du lien social, (iv) une demande de remède à la crise de la participation politique. Cette approche nous paraît judicieuse car, en creux, elle associe la nouveauté du terme aux motivations sociales qui expliquent son apparition. Il en découlera naturellement une concrétisation dans les projets éducatifs.

- 19 Ces quatre demandes sociopolitiques se retrouvent plus ou moins fortement dans les projets éducatifs. Dans le P.E (8), le diagnostic sous-tendant la citoyenneté est très explicite (8) et illustre l'analyse de Lascoux. L'apparition du terme « citoyenneté » dans les P.E est totalement liée aux conditions sociales et discursives apparues/diffusées au milieu des années 90. La citoyenneté n'est pas à appréhender en valeur absolue mais avec une valeur relative, qui s'étalonne sur les difficultés sociales françaises de notre époque. L'emploi fréquent de l'expression « citoyenneté en crise », par exemple dans le projet (8), mérite d'ailleurs qu'on s'y arrête. En effet, la « citoyenneté » dans son acception moderne naît lexicalement avec sa propre crise. Sans crise, il n'y aurait pas de nouveau sens à « citoyenneté ».

(8) De nombreux éléments fournissent aujourd'hui les signes d'une crise de la citoyenneté. Cela s'appelle incivilité, abstention, exclusion, délinquance, etc...La prévention par l'éducation est le meilleur vecteur d'une sensibilisation active de la jeunesse (Aubergenville)

2.1. Une réponse à l'extrême droite française

- 20 L'importance croissante de l'influence du Front National dans les années 90 est incontestablement une des motivations des responsables politiques et éducatifs pour s'approprier la « citoyenneté », avec pour point culminant le deuxième tour des présidentielles de 2002. On s'est rendu compte avec étonnement que ce sont les jeunes qui ont été les plus séduits par les idées frontistes. A émergé alors l'idée qu'il fallait introduire dans l'éducation le devoir de mémoire, comme si l'apprentissage ou le rappel de l'histoire agissait comme un vaccin anti FN pour les jeunes générations. Malgré l'exemple clair (9), cette dimension apparaît peu dans notre corpus pour deux raisons. D'une part, parce qu'il est toujours gênant pour une municipalité de placer explicitement le FN en dehors de la république. D'autre part, et surtout, parce que le champ socio-éducatif, dans la mesure où il prend en charge les loisirs, reste assez loin de cette problématique anti FN.

(9) A travers de multiples manifestations en direction des jeunes (semaine et festival de la citoyenneté) en en rappelant les grands moments récents ou passés de l'Histoire de France, en particulier les deux guerres mondiales, Elancourt rappelle à la jeunesse élancourtoise que notre démocratie et notre indépendance n'ont été acquises qu'au prix de lourds combats et que leur préservation nécessite la plus grande vigilance (Elancourt)

- 21 En revanche, il en va autrement, comme l'a montré Pietersoone (2003) des conseils municipaux d'enfants et de jeunes. Dans ces structures, dont il est difficile de dire si elles sont ludiques, pédagogiques, éducatives ou publicitaires (voir §2.3), les activités ou les projets illustrant le devoir de mémoire sont courants : visite de camps de déportés, participation à des commémorations etc. Toutefois, si la lutte contre l'extrême-droite n'est pas mentionnée explicitement, y compris dans les villes communistes, on note dans les projets éducatifs de notre corpus de fréquentes allusions au fonctionnement démocratique ou encore aux « valeurs républicaines », dont on connaît le présupposé anti-FN (10).

(10) Les objectifs du Projet éducatif : L'éducation de la jeunesse à la citoyenneté et aux valeurs républicaines (Aubergenville)

2.2. Une demande de structuration du lien social

22 Cette demande sociale se rapproche grandement des cours de morale, qui ont disparu à la fin des années soixante. On part du diagnostic que les individus sont de plus en plus isolés, ne communiquent plus entre eux, contrairement aux temps anciens. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur ce diagnostic mais d'en relever les effets sur les projets. Nous constatons par exemple l'introduction sensible d'objectifs liés aux rencontres intergénérationnelles à la suite de la canicule de 2003 (12).

(12) Développer la citoyenneté tout en favorisant les échanges intergénérationnels (Vélizy)

23 La déliquescence constatée s'étend encore aux parents, démissionnaires ou dépassés. On voit apparaître, parallèlement à l'apparition de la citoyenneté, des objectifs éducatifs en direction des parents, objectifs dits de « soutien à la parentalité ». Il arrive même que des P.E intègrent explicitement les parents⁵ dans le processus de citoyenneté (13).

(13) Favoriser des thématiques communes : santé, sécurité routière, échec scolaire, parentalité, citoyenneté (Mézières-sur-Seine)

2.3. Une demande de remède à la crise de participation politique

24 Le début des années 2000 a accentué la désaffection des « citoyens » pour les postures militantes : adhésions syndicales en baisse et surtout baisse régulière de la participation électorale. La réponse la plus visible et la plus médiatique des politiques publiques locales aura été l'éclosion massive de conseils municipaux d'enfants et de jeunes. Ils seraient aujourd'hui plus de 2500. Ce succès, dû en grande partie à un désir mimétique plus ou moins conscient de la part des élus adultes, ne doit pas cacher l'évolution de ces conseils. A l'origine réelles instances consultatives, ces conseils sont devenus des structures de loisirs quasiment comme les autres, où les objectifs de citoyenneté sont particulièrement affirmés. Les projets éducatifs étendent souvent cette troisième demande sociale à l'ensemble de leurs structures éducatives, y compris quand le terme « citoyenneté » n'est pas employé (14).

(14) Le centre de loisirs est un enjeu de la démocratie et de la cohésion sociale (Versailles)

2.4. Une demande de remède au malaise des banlieues

25 L'origine sociogéographique de notre corpus explique largement la sensibilité des projets à cette demande sociale. Les communes dites « de banlieue » sont en première ligne pour subir, prévenir et améliorer les conséquences indésirables des difficultés socio-économiques et urbanistiques qu'elles rencontrent. Ce rôle préventif est largement explicite, par exemple dans (15a), où la citoyenneté côtoie dans le même élan tous les problèmes sociaux actuels. La « citoyenneté » est à prendre avec son sème « civisme », ce que (15b) formule explicitement.

(15a) Avoir un rôle préventif : proposer des actions de sensibilisation et d'animation sur les thèmes : santé, sécurité, hygiène, réglementation, environnement, tabac, toxicomanie et citoyenneté (Gif-sur-Yvette)

(15b) Améliorer les actions favorisant une citoyenneté et un civisme accrus en associant là encore les parents pour permettre la mise en place d'une véritable chaîne éducative (Chanteloup-les-Vignes)

3. Contenu sémantique de la citoyenneté

26 Nous venons de le voir à travers les exemples extraits des projets, la citoyenneté décrite hors du champ éducatif se reflète largement dans le domaine éducatif. En cela, elle se distingue de l'autonomie, qui n'est pas ou peu éclairée par le débat public. La citoyenneté éducative apparaît alors comme la traduction concrète, en objectifs ou en actions, du diagnostic politique que nous avons vu dans la deuxième partie. Bien que le terme soit rarement défini, on constate une certaine homogénéité dans le contenu définitoire à partir de deux axes qui regroupent plusieurs sèmes : la place éducative et le contenu éducatif. A partir de ce cadre facile à identifier, les projets s'approprient pleinement ou partiellement celui-ci sans véritables contradictions.

3.1. Les définitions explicites

27 Certes, la citoyenneté, comme l'autonomie, est assez rarement définie explicitement par les P.E. Elle l'est cependant parfois : soit par des introducteurs de métalangage (16a-d) : verbe « être », ou encore « à savoir », « c'est-à-dire » et « tel que » ; soit, procédé le plus fréquent, parce que « citoyenneté » chapeaute des éléments définitoires, par le biais de tirets (16e).

(16a) Etre citoyen, c'est se sentir en capacité de comprendre les codes, les normes et les valeurs qui régissent notre pays (Aubergenville)

(16b) Le Conseil d'enfant est un lieu privilégié d'éducation à une citoyenneté active, dont la commune souhaite promouvoir les éléments fondamentaux, à savoir : (suit une liste) (Elancourt)

(16c) L'apprentissage des valeurs sociales et citoyennes telles que la tolérance, l'esprit d'équipe et le respect. (Evry)

(16d) L'apprentissage de la citoyenneté passera notamment par la socialisation de l'enfant, c'est-à-dire : le respecter et lui apprendre à respecter les autres,... (Rambouillet)

(16e) Développer la citoyenneté :

respecter les autres ; mettre en place des règles communes ; apprendre aux enfants les bases et les règles de la vie collective (Gif-sur-Yvette)

28 Faute de définitions explicites, le contenu sémantique de la citoyenneté est alors récupéré à travers le discours dans lequel baigne le mot⁶. Contrairement à ce que nous avons vu pour « autonomie » en 1996, le contenu de « citoyenneté » est assez homogène. Nous y voyons là la forte relation entre l'emploi éducatif et le reste du champ sociopolitique, qui sert en quelque sorte de garde-fou. La citoyenneté n'étant pas ainsi livrée à elle-même, l'impression anarchique laissée par la comparaison des usages du mot « autonomie » dans les projets d'avant 1995 est gommée. La définition du mot se laisse alors décrire par deux types de sèmes : la place éducative et le contenu éducatif.

3.2. La place éducative de la citoyenneté

- 29 La place que la citoyenneté s'attribue dans l'ensemble d'une action éducative est plus ou moins développée, mais elle ne peut prendre l'intégralité des actions des structures socio-éducatives. Il ne faut pas oublier que ces structures ont pour vocation principale les loisirs des enfants et des jeunes. La place relative de la citoyenneté dans les projets dépend aussi grandement de la résonance entre les demandes sociales (§2) et la situation réelle de la commune concernée. En allant vite, les villes à quartiers dits « sensibles » développent davantage la citoyenneté que les villes dont les réalités socioéconomiques sont plus favorables. Mais insistons encore sur le fait que la citoyenneté est de moins en moins sensible aux étiquettes politiques, encore qu'il serait intéressant de voir si les projets éducatifs des communes ayant basculé au FN en 2014 ont évacué le terme ou au contraire continuent de le revendiquer.
- 30 La place éducative se restructure par trois faces : (i) la citoyenneté est un apprentissage (ii) le jeune est perçu comme un citoyen (iii) l'éducation à la citoyenneté est une mission des adultes.

(i) La citoyenneté est un apprentissage

- 31 Nous avons déjà abordé ce point précédemment. Ajoutons qu'il devient logique, puisqu'un apprentissage suppose un point de départ et un point d'arrivée, que la citoyenneté soit dans la plupart des cas modélisée sous la forme d'objectifs d'action, à la manière d'un programme de parti politique ou d'un appel à projets.

(ii) Le jeune est perçu comme citoyen

- 32 Le sens premier de citoyen/citoyenneté se retrouve pleinement dans ce sème. Pour « former » le citoyen à des valeurs qui apparaîtront dans son contenu (§3.3), on doit déjà tenir les enfants comme des citoyens et pas seulement comme des adultes en devenir. Il s'agit d'intégrer cette perception du jeune dès son enfance. Il y a encore quelques décennies, c'était davantage le « goût de l'effort », le patriote ou la foi en Dieu qui était promu : on visait davantage l'homme pieux, l'homme travailleur ou l'homme soldat⁷. Aujourd'hui, on vise l'homme citoyen.

(17a) L'enfant d'aujourd'hui c'est l'adulte de demain dans le cadre d'une société libre et démocratique (Maurepas, projet sans le terme « citoyenneté »)

(17b) Les enfants, futurs citoyens, participent à la vie de la cité avec le centre... (Combs la ville)

(iii) La citoyenneté est une mission des adultes

- 33 La transmission des valeurs citoyennes est une mission, voire un devoir, des adultes, principalement à travers les structures accueillant les jeunes, qu'elles soient scolaires, ludiques, sportives ou culturelles. La « transmission » est une constante qui est, nous le pensons, sous-tendue par une culpabilité ou un recul critique sur l'éducation des jeunes dans les années 70-90. Cette mission incombe d'autant plus aux communes que les parents seraient de plus en plus en difficulté d'assumer leur rôle. Il est fréquent que la citoyenneté devienne un des problèmes à traiter, comme l'atteste la juxtaposition du P.E de Mézières, cité plus haut (13).

- 34 Le moyen principal pour réaliser la mission citoyenne des communes est d'instaurer des « lieux » de citoyenneté, ce qui, par contraste, laisse entendre que les rapports sociaux au dehors ne sont pas régis par la « citoyenneté ».

(18a) Multiplier les espaces de loisirs, lieux de citoyenneté et d'apprentissage (Nanterre)

(18b) Faire des CDL des lieux de citoyenneté de l'enfant (Villepreux)

3.3. Le contenu éducatif de la citoyenneté

- 35 Le contenu de la citoyenneté est relativement homogène dans le corpus. Cela ne signifie pas que tous les projets contiennent tous les sèmes de la citoyenneté mais que ceux qui sont consignés correspondent à ce qui sera exposé maintenant. Quatre sèmes principaux étoffent le contenu éducatif de la citoyenneté : (i) les droits et les devoirs (ii) la nécessité d'action (iii) la promotion de l'expression (iv) l'éco-citoyenneté.

(i) Les droits et les devoirs

- 36 Cette opposition (plutôt que cette complémentarité⁸), entendue fréquemment dans les discours politiques, a un large écho dans les P.E. Environ la moitié des projets qui intègrent la citoyenneté mentionnent les « droits et devoirs », surtout en insistant sur des règles communes à respecter (19a). Pourtant, il peut paraître paradoxal d'accentuer sur les devoirs alors que jamais les droits de l'enfant n'ont été autant mis en valeur, notamment par la convention internationale de 1989 (19b). Le projet (19c) est une exception. Les projets antérieurs à la vague de la citoyenneté (dont ceux étudiés dans Krazem 1996) insistent au contraire sur les droits. Pour autant, la prise en compte des droits et devoirs n'est pas impliquée par l'emploi de « citoyenneté ». On retrouve ce couple dans des projets qui n'utilisent pas notre sujet d'étude (19d).

(19a) Le projet éducatif doit favoriser l'éducation aux devoirs du citoyen, et stimuler toute action développant les notions de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité. (Les Ulis)

(19b) De la déclaration des droits de l'enfant et de jeune à la citoyenneté active (Rambouillet)

(19c) Citoyenneté = Permettre à l'enfant de connaître ses droits, lui donner la possibilité de les exercer, de s'exprimer, de décider (droit à l'expression, droit à un niveau de vie suffisant, droit d'être soigné, droit aux loisirs, droit à l'éducation, droit à être protégé...) (Saint-Ouen-l'Aumône)

(19d) Dans cette perspective s'acquièrent l'autonomie de chacun dans l'apprentissage de ses droits et devoirs, la participation aux choix qui le concernent et le sens de la solidarité. (Noisy-le Roi)

(ii) La citoyenneté est action

- 37 Il faut « agir pour être citoyen » comme l'indique la rubrique récurrente d'un manuel scolaire cité par Pietersoone, 2003 : page 82-83. L'action semble une condition nécessaire au statut de citoyen ou plus exactement de « bon citoyen » car, que l'on s'en indigne ou non, ne pas trier ses ordures ou rouler en voiture diesel n'entraîne pas encore la déchéance de ses droits civiques. Dans les projets, l'expression « citoyenneté en actes » est courante, ce qui est une trace flagrante d'une intertextualité entre projets de communes différentes⁹. Cette expression n'est toutefois pas exclusive. Il s'agit d'être « acteur de sa ville » (20b), ce qui renvoie à la crise du politique (§2.3). Mais il s'agit aussi

souvent d'être acteur de sa vie, ce qui est déjà plus éloigné du sens initial de « citoyen ». Même si on ne voit pas immédiatement la relation entre « citoyen » et « acteur de sa vie », Chevreuse en fait malgré tout la devise de son P.E (20a). Il nous semble que ce point se comprend mieux dans une sorte de transfert de la définition éducative d'autonomie vers celle de « citoyenneté ». Nous y reviendrons (§4).

(20a) Acteur de sa vie, citoyen de sa ville (Chevreuse)

(20b) Nous souhaitons voir la jeunesse lissoise prendre part de manière active à la vie de la cité. (Lisses)

(iii) L'expression

- 38 Beaucoup de projets insistent sur la nécessité de « l'expression ». Il s'agit d'exprimer ses choix, ses avis (21). Notons que ce sème est déjà très présent dans la définition de « autonomie » dans les projets antérieurs à 1995, ce qui montre que l'apparition de « citoyenneté » dans les P.E a redistribué les sèmes définitoires, en partie au détriment de l'autonomie (voir §4).

(21) S'exprimer et agir en citoyen (Avon)

(iv) L'écocitoyenneté

- 39 Les préoccupations écologiques, environnementales ou encore de développement durable ont un large écho dans l'éducation des enfants et des jeunes. Il est vrai qu'une sorte de culpabilité générale (Le Goff 2013) a atteint le monde adulte qui s'inquiète de « la planète que nous allons laisser à nos enfants ». Il était naturel de rencontrer des préoccupations environnementales dans de nombreux projets (22a), avec, dans quelques cas, l'utilisation du terme « écocitoyenneté¹⁰ » (22b). C'est parfois le seul sens retenu par le projet, tel celui de Soisy-sur-Seine (22c) qui contient quatre objectifs éducatifs distincts.

(22a) Les enfants, futurs citoyens, [...] doivent être sensibilisés à la sauvegarde de l'environnement de la ville, des espaces verts... (Combs-la-Ville)

(22b) Prendre en compte l'environnement, en formant des éco-citoyens, sensibilisation à l'utilisation des transports en commun (Longjumeau)

(22c) 1-Développement et socialisation, 2-Indépendance et autonomie, 3-Plaisir, 4-Eco-citoyenneté (Soisy-sur-Seine)

4. De l'autonomie à citoyenneté ?

- 40 Contrairement à ce que nous avons supposé initialement, la relation entre l'autonomie et la citoyenneté ne relève pas massivement de la substitution. Quantitativement, l'emploi du mot « autonomie » est aussi important et dépasse légèrement la « citoyenneté ». Il n'en demeure pas moins que les similitudes entre les deux sont fortes, même si leurs relations doivent être envisagées autrement que par la seule substitution, que nous avons supposée au départ de notre recherche.

4.1. Quatre relations

- 41 L'examen lexicologique fait apparaître ainsi quatre types possibles de relation : la disparition, l'inclusion, l'association et la disjonction. La disparition consiste à utiliser « citoyenneté » en sacrifiant « autonomie ». C'est très minoritaire (un seul projet), notamment parce qu'il demeure des sèmes spécifiques à l'autonomie comme nous le

verrons. *L'inclusion* est fréquente. Elle consiste à faire de l'autonomie un méronyme de la citoyenneté, par exemple en réduisant la première à un des objectifs concrétisant la seconde (23).

(23) Apprentissage de la citoyenneté : Permettre à l'enfant de prendre des responsabilités ; Développer l'autonomie ; - L'enfant doit être acteur actif de ses loisirs. (Villepreux)

42 *L'association* mêle explicitement les deux notions. On retrouve cela dans la fréquente utilisation de l'expression « citoyen autonome ». Quant à la *disjonction*, elle fait « d'autonomie » et de « citoyenneté » deux objectifs distincts, complémentaires comme à Châtenay-Malabry.

43 L'autonomie garde ainsi une place dans les projets même si on peut penser qu'elle s'amointrit selon le statut que les rédacteurs de projets accordent à la citoyenneté. C'est, par exemple, très clair à Villepreux où une version datée de 1999, sans « citoyenneté » et antérieure à l'exemple (23) datée de 2006, mettait l'autonomie en majuscules au premier rang des objectifs fondamentaux (24). Villepreux est un cas intéressant du glissement des distributions des deux termes.

(24) a) AUTONOMIE

Les centres de loisirs doivent aider l'enfant à développer son autonomie en l'incitant petit à petit à réaliser ses propres choix. (Villepreux)

4.2. Quelques contenus spécifiques

44 Les deux termes conservent néanmoins des contenus spécifiques. L'autonomie garde deux éléments définitoires dont on peut penser qu'ils resteront dans les projets éducatifs, y compris si la citoyenneté devient un jour hégémonique ou se trouve supplantée par un autre terme en vogue quelque jour futur.

45 La citoyenneté, contrairement à l'autonomie, ne s'adresse pas aux moins de sept ans. Il est vrai qu'à moins d'un zèle exagéré, les motivations énoncées plus haut ne concernent pas encore le jardin d'enfants ou l'école maternelle. L'autre singularité de l'autonomie est l'autonomie matérielle, souvent d'ailleurs en lien avec le jeune âge : apprendre à couper sa viande, à lacer ses chaussures ou à gérer son argent de poche sont des actions qui ne relèvent pas de la citoyenneté mais bien de l'autonomie. Ces deux singularités laissent ouverte l'idée que, progressivement, l'autonomie se spécialise vers l'individu alors que la citoyenneté prendrait en charge le groupe et les relations interindividuelles.

46 De son côté, la citoyenneté contient des spécificités qui n'apparaissent pas en l'état avec l'autonomie. C'est le cas de l'humanitaire (particulièrement développée dans les conseils municipaux d'enfants), dont certains projets vantent les mérites. C'est encore le cas de l'écologie, à travers le terme « éco-citoyenneté », dont nous avons parlé plus haut précédemment.

5. Conclusion

47 Que l'éducation vise à former des enfants pour les mener à l'âge adulte est une évidence. Ce qui l'est moins, c'est que les transformations sociales rendent instables la perception du point de départ (l'enfant) et celui du point d'arrivée (l'adulte) du processus éducatif. L'étude du terme « citoyenneté » dans son apparition subite, sa double définition (état ou processus) et ses rapports avec l'autonomie (substitution, substitution, exclusion,

inclusion, disjonction) atteste de la prise en compte de cette instabilité que nous pensons inhérente aux théories éducatives. Après le large succès de l'autonomie, dû plus ou moins directement aux positions libertaires des années soixante-dix, la focalisation sur l'individu, ses droits, son expression, sa liberté a été malmenée par une évolution sociale et économique française complexe, qui a justifié une réorientation des politiques éducatives sur le groupe, sur les relations entre individus, sur la solidarité. Cette réorientation s'est traduite lexicalement par l'adoption du terme « citoyenneté », emprunté au vocabulaire politique des années quatre-vingt-dix. Ce mot est devenu rapidement le mot phare des projets, détrônant « autonomie » sans cependant l'éradiquer. Lorsque les deux termes cohabitent, on assiste à une appropriation par la citoyenneté d'une partie des sèmes identifiés pour l'autonomie dans Krazem (1996). Mais surtout, cette dernière, malgré quelques sèmes spécifiques (principalement l'autonomie matérielle), risque fort dans un avenir proche d'être reléguée dans une acception réduite et de perdre son statut de terme fédérateur dont nous avons noté en 1996 le contenu très hétérogène. Aujourd'hui, c'est la citoyenneté qui fédère, personne n'est « contre » bien que, et on peut s'en inquiéter, le danger évident contenu dans le principe qu'il existe un « bon » citoyen ne soit jamais envisagé dans les projets. En passant d'« autonomie » à « citoyenneté », les projets éducatifs ont certes gagné en clarté sémantique, mais il est à craindre qu'ils aient aussi perdu en liberté de penser.

BIBLIOGRAPHIE

- BUSY, J.-G., 2010, « Qu'est-ce qu'on enseigne dans les centres de vacances et dans les centres de loisirs ? », *Informations Sociales*, 161, p.70-78.
- BUSY J.-G., 2012, « Projets : Entraînements, contradictions ou ruptures ? » dans J. Houssaye (dir.), *Accueils collectifs de mineurs : recherches*, p.32-53.
- COSTA-LASCOUX, J., 2000, « L'éducation civique peut-elle changer l'école ? » dans J.-P. Obin (éd.), *Question pour l'éducation civique, former les citoyens*, Hachette Education Paris, p115-134.
- KRAZEM M., 1996, « Le mot « autonomie » dans les projets éducatifs des communes : tentative de définition » dans C. Normand et F. Sitri (éds.), *Du dire et du Discours, Linx*, numéro spécial, Hommage à Denise Maldidier, p. 91-110.
- LE GAL J., 2002, *Les droits de l'enfant à l'école. Pour une éducation à la citoyenneté*, De Boeck et Belin, Bruxelles.
- LE GOFF J.-P., 2013, « Du gauchisme culturel et de ses avatars », *Le Débat*, 173, septembre-octobre 2013.
- NEMBRINI J.-L., 2000, « L'éducation civique peut-elle contribuer à construire le lien social ? » dans Obin J.-P. (éd.), *Question pour l'éducation civique, former les citoyens*, Hachette Education Paris, p. 91-114
- PIETERSOONE C., 2003, *A quoi servent les conseils municipaux d'enfants ?* Mémoire de maîtrise, Département des sciences de l'éducation, Paris Ouest Nanterre.

NOTES

1. A l'origine de ce travail est une discussion avec Claudine Normand un ou deux ans avant sa disparition. Je lui avais fait part qu'avec Jean-Gabriel Busy, je travaillais à une suite de mon article sur la définition du mot « autonomie » paru dans un ouvrage qu'elle avait coédité avec Frédérique Sitri, ouvrage que Claudine Normand avait voulu ouvert aussi aux jeunes chercheurs dont je faisais partie. Elle m'a vivement encouragé. J.-G. Busy et moi avons réuni de nombreux matériaux (corpus, dépouillement des textes) et jeté les bases de l'article. C'est naturellement cette étude que j'ai souhaité proposer aux éditeurs de ce volume. Hélas, J.-G. Busy est décédé assez brusquement alors que nous discussions encore régulièrement de cet article. Je l'ai donc rédigé à partir des travaux préparatoires, des notes et des échanges que nous avons eus en 2013. Je remercie également Christiane Pietersoone dont le travail de 2003 a grandement éclairé nos recherches.
2. L'aménagement récent des rythmes scolaires a encore conforté ce mouvement. Il est vraisemblable qu'une partie des conclusions de notre travail serait encore amplifiée dans les projets futurs.
3. C'est même un effet pervers de la professionnalisation d'un secteur autrefois encadré par des bénévoles.
4. Partie de la gauche (communistes ou chevènementistes), la citoyenneté a été rapidement appropriée par la droite, à la suite des changements de majorité aux élections locales. La droite a ainsi partagé pour l'essentiel le diagnostic de la gauche.
5. La « parentalité », dans le lexique éducatif, n'est pas simplement le fait d'être parent mais suppose toujours la difficulté à assumer/assurer cet état. Presque systématiquement « parentalité » est associé au nom « soutien » ou « aide » (« soutien à la parentalité »).
6. Nous renvoyons à Krazem, 1996 pour la description des procédés linguistiques mis en œuvre.
7. L'histoire des colonies de vacances atteste de l'évolution des attentes de la nation dans l'éducation des jeunes.
8. Il est de fait que l'opposition droit/devoir est mise en avant pour insister sur les devoirs (c'est net dans les projets), comme une sorte de réaction à la période post soixante-huit qui ne jurait que par les droits de l'enfant, sa liberté, son autonomie.
9. De nombreux échanges existent, notamment à travers les organismes de formation de cadres.
10. Il est vraisemblable que ce terme est davantage employé dans des projets très récents. Cela dit, le souci de l'environnement est présent dans les projets éducatifs depuis très longtemps, et même bien avant la naissance de l'écologie politique en 1974.

RÉSUMÉS

Le mot « citoyenneté » a envahi ces dernières années le champ politique et éducatif. D'une acception purement descriptive de ce terme on est passé rapidement à une approche programmatique et idéologique. Dans l'éducation, « citoyenneté » est devenu un point de passage obligé aux projets et aux programmes éducatifs. Cet article tente, à travers l'étude des projets éducatifs de communes de la région parisienne, de cerner un contenu définitoire de la « citoyenneté » malgré une quasi absence généralisée de définition. L'article montre aussi

comment « citoyenneté » s'articule avec « autonomie » autre mot fédérateur du lexique éducatif, apparu dans les projets éducatifs dans les années soixante-dix.

INDEX

Mots-clés : lexique, éducation, citoyenneté, autonomie

AUTEURS

MUSTAPHA KRAZEM

Université de Bourgogne, Centre CPTC

JEAN-GABRIEL BUSY

Université Paris Nanterre, CREF équipe « Crise, école, terrains sensibles »